



**BOIS-DES-FILION**

## **AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 7002 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME  
NUMÉRO 7000 AFIN D'INTÉGRER LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) LE SECTEUR  
MARCEL-PROVOST**

---

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES  
PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 7002  
AVIS VOUS EST DONNÉ :**

**QUE** le conseil municipal a adopté, à une séance extraordinaire tenue le 5 mars 2019, le projet de règlement numéro 7002 ;

**QUE** le projet de règlement numéro 7002 a pour objet d'ajouter une numérotation à chacune des sections du plan d'urbanisme; de remplacer les trois sous-titres de la section portant sur le programme particulier d'urbanisme (PPU) – boulevard Adolphe-Chapleau; d'ajouter une section portant sur le programme particulier d'urbanisme (PPU) – secteur Marcel-Provost; d'insérer la section 2.4, intitulée *le programme particulier d'urbanisme (PPU) – secteur Marcel-Provost*; de remplacer le texte des affectations du sol et densité sans en changer la portée; de modifier l'annexe 6 « concept d'organisation spatiale » afin d'y ajouter l'aire du programme particulier d'urbanisme (PPU) – secteur Marcel-Provost; de modifier l'annexe 9 « affectations du sol » ;

**QUE** le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

**QUE**, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement numéro 7002, le 26 mars 2019, à compter de 19 h à la salle exécutive de l'Hôtel de Ville située au 375 boulevard Adolphe-Chapleau, à Bois-des-Filion ;

**QU'**au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de la Ville de Bois-des-Filion expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet ;

**QUE** ce projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville de Bois-des-Filion, située au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, à Bois-des-Filion, pendant les heures ordinaires de bureau ;

**QUE** le présent avis est également affiché à l'hôtel de ville de Bois-des-Filion.

**Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 6 mars 2019.**

**Sylvain Rolland,  
Directeur général et greffier par intérim**